

Communiqué de Presse

10 août 2018

CP120-2018

Les satellites français d'observation de la Terre au cœur de la gestion des catastrophes majeures

La Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » est un dispositif créé en 1999 par le CNES et l'ESA, qui met la technologie spatiale au service des équipes de secours lors des catastrophes majeures. Exemple unique d'une coopération internationale réussie, elle combine et coordonne les ressources et l'expertise de nombreuses agences spatiales en matière d'observation de la Terre. Elle permet de reprogrammer jusqu'à 25 satellites, afin d'orienter leurs observations vers les zones sinistrées pour collecter les données critiques. Celles-ci sont ensuite utilisées par les organismes de protection civile et d'aide humanitaire pour gérer l'organisation des secours.

Depuis sa mise en application, en novembre 2000, la Charte a été déclenchée à plusieurs centaines de reprises dans le monde entier, pour moitié à la suite de phénomènes d'inondation ou de submersion des zones littorales et pour moitié dans les cas de tempêtes, de cyclones, de tremblements de terre, d'incendies, d'éruptions volcaniques, de glissements de terrain, de marées noires, voire d'accidents aériens. Aucun continent n'est épargné et nombreux sont les pays à avoir sollicité l'aide de la Charte. On peut ainsi citer l'activation en 2014 lors de la disparition du vol MH 370, en 2015 pour le séisme au Népal, en 2016 pour le cyclone Matthew et en 2017 pour les feux de forêt au Chili.

Les satellites français Spot et Pléiades sont les fers de lance du dispositif. Leur réactivité et leur agilité ne sont plus à démontrer. Ils ont été utilisés en juillet dernier lors des inondations au Japon et des incendies en Grèce. Au cours des derniers jours, les tremblements de terre à Lombok en Indonésie ont conduit à la 580^{ème} activation de la Charte depuis sa mise en œuvre effective et à la 19^{ème} depuis le début de l'année. Une vingtaine de satellites de la constellation de la Charte ont été activés et notamment Pléiades dont les images ont fait preuve de leur parfaite adéquation auprès des organismes demandeurs et utilisateurs des données. En particulier, le SERTIT, service français de cartographie rapide, a réalisé à la demande du CNES plusieurs cartes identifiant les zones sinistrées avec une précision jusqu'à présent inégalée.

Le CNES assurera la présidence opérationnelle de la Charte pour une période de six mois à partir d'octobre 2018.

Plus d'informations sur le site : <https://disasterscharter.org/web/guest/home>

CONTACTS

Pascale Bresson Attachée de presse
Raphaël Sart Attaché de presse
Sébastien Martignac Attaché de presse

Tél. 01 44 76 75 39
Tél. 01 44 76 74 51
Tél. 01 44 76 78 35

pascale.bresson@cnes.fr
raphael.sart@cnes.fr
sebastien.martignac@cnes.fr

presse.cnes.fr